



INTERNATIONAL  
PEACE  
INSTITUTE

# Hiérarchisation et ordonnancement des mandats de maintien de la paix : Le cas de la MINUSCA

NOVEMBRE 2019



## STIMSON

Le 10 septembre 2019, l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé un atelier de réflexion sur le mandat et la stratégie politique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Il s'agissait là du treizième atelier d'une série portant sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux hiérarchiser, ordonnancer et ancrer dans une stratégie politique les activités prévues dans les mandats des opérations de paix. Le présent compte rendu de réunion a été corédigé par l'IPI, le Stimson Center et le Security Council Report. Il récapitule les principaux points soulevés au cours du débat selon la règle de non-attribution de la Chatham House et ne reflète pas nécessairement les points de vue de tous les participants. Ce projet est financé avec le soutien du Gouvernement allemand.

## Introduction

En novembre 2019, on s'attend à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU renouvelle le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). C'est dans ce contexte que l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé le 10 septembre 2018 un atelier pour examiner le mandat et la stratégie politique de la MINUSCA.

Cet atelier visait à donner aux États membres, à des fonctionnaires de l'ONU et à des experts de l'extérieur la possibilité de parvenir à une compréhension partagée et d'établir une évaluation stratégique commune de la situation en République centrafricaine (RCA). Les échanges de vues qui ont lieu à cette occasion avaient pour objet d'aider le Conseil de sécurité à prendre des décisions éclairées quant à l'orientation stratégique, à la définition des priorités et à l'ordonnancement du mandat de la mission et de ses opérations sur le terrain.

La première séance de l'atelier a porté principalement sur la dynamique actuelle du conflit en RCA, notamment en ce qui concerne les progrès accomplis sur la voie de l'amélioration de la situation en matière de sécurité et les facteurs qui y font obstacle, le processus politique, le rétablissement de l'autorité de l'État et les efforts déployés pour remédier aux causes profondes du conflit. Au cours de la deuxième séance, les participants ont présenté des idées sur la marche à suivre pour renforcer et adapter le mandat de la MINUSCA, de manière à aider la mission à faire progresser sa stratégie politique et à favoriser la réalisation des objectifs poursuivis par le Conseil de sécurité au cours de l'année à venir.

## Analyse du contexte

Au cours de l'année écoulée, on a assisté à une réduction de la violence organisée en RCA, et des progrès notables ont été réalisés dans le cadre des efforts entrepris pour promouvoir le processus politique et rétablir et étendre l'autorité de l'État. Il reste toutefois des obstacles à surmonter pour atteindre chacun de ces objectifs, notamment compte tenu de la persistance d'une insécurité de faible niveau, des violations de l'Accord politique pour la Paix et la Réconciliation en RCA (APPR), et des difficultés posées par le redéploiement de fonctionnaires civils à l'extérieur de Bangui. En outre, on peut tenir pour négligeables les progrès accomplis pour remédier aux causes profondes de la violence, notamment en ce qui concerne les problèmes liés à l'identité, la sécurité et l'inclusion.

## SITUATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

La situation dans ce domaine continue de s'améliorer. Le déclin du taux de victimes civiles amorcé en 2018 s'est poursuivi pendant toute la durée de 2019. La baisse du nombre d'actes de violence est notamment attribuable aux progrès accomplis dans le cadre du processus de paix aux niveaux national et local, ainsi qu'à la réduction du nombre de civils présents dans les zones touchées par le conflit, consécutive aux déplacements massifs de population. Bien que des escarmouches continuent d'avoir lieu, les cas d'affrontements à grande échelle entre groupes armés ont diminué, tant du point de vue de leur fréquence que de leur intensité.

Il n'en reste pas moins qu'une insécurité de faible niveau persiste dans les zones rurales et les grandes villes, notamment à Bangui<sup>1</sup>. Des actes d'extorsion, des enlèvements et des agressions n'entraînant qu'un faible nombre de victimes ont lieu quotidiennement. Les acteurs armés, qu'ils soient signataires ou non, continuent d'établir des barrages routiers et perçoivent des impôts illégaux. La criminalité est un facteur qui menace la sécurité des civils et leur accès aux marchés dans tout le pays. Les cas de harcèlement de fonctionnaires gouvernementaux et de détention illégale de civils, imputables à des groupes armés, compromettent la sécurité et l'autorité de l'État.

D'autre part, la situation humanitaire continue d'être précaire. Près de trois millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, et près de deux millions sont en situation d'insécurité alimentaire<sup>2</sup>. Un Centrafricain sur quatre est une personne déplacée, et plus de 600 000 Centrafricains cherchent refuge dans les pays avoisinants, ce qui représente l'un des taux de déplacement les plus élevés du monde<sup>3</sup>.

## PROGRÈS POLITIQUES ET ACCORD DE PAIX

On a également constaté, au cours de l'année écoulée, que des progrès tangibles ont été enregistrés dans le cadre du processus politique, bien que des problèmes persistants doivent encore

être résolus. En février 2019, le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés ont signé l'Accord politique pour la Paix et la Réconciliation en RCA (APPR). En mars 2019, le Président de ce pays, Faustin-Archange Touadéra, a formé un gouvernement inclusif et a nommé des dirigeants de groupes armés à des postes consultatifs importants, conformément aux dispositions de l'APPR. Il a également signé des décrets portant création de mécanismes de surveillance et de mise en œuvre aux niveaux national et des préfectures, ainsi que du cadre juridique des unités mixtes de sécurité prévues dans l'APPR.

En ce qui concerne les progrès réalisés du point de vue de la justice transitionnelle et de la réconciliation, il convient de signaler que la Cour pénale spéciale, créée en 2015 pour enquêter sur les délits graves commis dans le pays depuis 2003, a tenu sa séance inaugurale en octobre 2018. Le gouvernement a également fait plusieurs déclarations publiques dans lesquelles il s'est prononcé en faveur de la création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation dont la mise sur pied avait été convenue dans l'APPR.

La mobilisation régionale continue d'être forte. En mars 2019, l'Union africaine (UA) a réussi à apporter une solution, par voie de médiation, à un désaccord qui était apparu entre les signataires à l'APPR au sujet de la représentation des groupes armés au sein du gouvernement. En avril 2019, des représentants de la MINUSCA, du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont mené une mission conjointe en RCA.

Malgré ces progrès, la mise en œuvre de l'APPR continue d'être difficile. Au lieu de se transformer en partis politiques, les groupes armés signataires semblent être en train de se réarmer, et plusieurs d'entre eux ont violé ouvertement les dispositions de l'accord. En outre, comme les mécanismes de surveillance et de responsabilisation se sont révélés médiocres, ils n'ont suscité que de faibles réactions à ces violations. Le calendrier irréaliste prévu dans

1 Human Rights Watch, « République centrafricaine : Un groupe armé a tué 46 civils », 18 juillet 2019.

2 Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, « L'ONU appelle à un financement humanitaire d'urgence et à la protection des civils en République centrafricaine », Communiqué de presse, 4 septembre 2019.

3 Agence des Nations Unies pour les réfugiés, document consulté le 15 octobre 2019, disponible à l'adresse [https://data2.unhcr.org/fr/situations/car#\\_ga=2.72722138.892129643.1568921141-2121886752.1568921141](https://data2.unhcr.org/fr/situations/car#_ga=2.72722138.892129643.1568921141-2121886752.1568921141).

l'APPR en vue de l'application de dispositions essentielles n'a fait qu'exacerber encore ce problème, étant donné que les signataires disposent d'excuses plausibles lorsqu'ils ne respectent pas les délais convenus.

En outre, la plupart des Centrafricains émettent des avis négatifs à l'égard de l'APPR. Les participants qui sont au courant de la situation locale ont appelé l'attention sur une perception largement répandue dans le public, selon laquelle le gouvernement a révélé sa faiblesse en faisant autant de concessions aux groupes armés, pour ne recevoir que peu de chose en contrepartie, une impression que confirment les résultats de recherches récentes<sup>4</sup>. Le mécontentement manifesté au sujet de l'inclusion des dirigeants des groupes armés dans le gouvernement a donné lieu à des protestations. Le faible degré d'adhésion du public à l'APPR fait obstacle à sa mise en œuvre et compromet la situation d'ensemble en matière de sécurité.

#### EXTENSION DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT

Certains progrès ont également été accomplis sur le plan de l'extension de l'autorité de l'État, en particulier en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et le redéploiement des forces de sécurité à l'extérieur de Bangui. Selon certains participants, la RCA dispose désormais d'un secteur de la sécurité fonctionnel réglementé par un cadre démocratique robuste. Au cours de l'année écoulée, les Forces armées centrafricaines (FACA) se sont déployées à l'extérieur de Bangui pour la première fois depuis le début du conflit en 2013, 1 438 militaires (sur un effectif total de 7 087) étant présents en juin sur 16 sites en dehors de Bangui<sup>5</sup>. Avec le soutien de la MINUSCA, les FACA se conforment désormais largement aux codes de conduite applicables à la protection des civils et évitent de se livrer à des actes de prédation. Les participants ont toutefois noté que, sans bénéficier d'un soutien continu, les FACA ne seraient probablement pas en mesure d'assurer efficacement la sécurité ou d'exercer leurs activités dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme. Le nombre d'agents de police a également été

augmenté, pour être porté à 3 686 en juin, avec 1 024 agents fournissant leurs services à l'extérieur de Bangui<sup>6</sup>. Sans la présence et le soutien vigoureux de la MINUSCA, ces progrès n'auraient pas été possibles.

Cela étant, le gouvernement et la mission ont eu du mal à réaffecter des fonctionnaires de l'administration civile à l'extérieur de Bangui. Certains progrès ont été accomplis, 3 418 fonctionnaires (dont la totalité des 16 préfets et la majorité des sous-préfets) exerçant leurs activités à l'extérieur de la capitale selon les statistiques disponibles en janvier<sup>7</sup>. Le personnel de la mission indique que, d'une manière générale, les fonctionnaires jouissent de la confiance du public. Cependant, la modicité des ressources financières et humaines disponibles empêche les services publics de fonctionner avec toute l'efficacité voulue. Certains participants ont également fait remarquer que de nombreux fonctionnaires ne font pas preuve d'un comportement respectueux des règles de déontologie applicables, en considérant que leur poste est une source de revenu plutôt qu'un devoir civique.

Ces problèmes auxquels l'administration civile fait face pourraient provoquer une crise de confiance pour le gouvernement. La présence militaire et policière accrue a donné aux collectivités de nouvelles raisons d'espérer qu'il sera possible de juguler la criminalité, de veiller à ce que justice soit faite, et de donner à l'État les moyens nécessaires pour fournir des services de santé et d'éducation de base, toutes attentes que les volets civils des pouvoirs publics sont actuellement incapables de satisfaire.

#### ÉTAT DES CAUSES PROFONDES DE LA VIOLENCE ET DES FACTEURS QUI Y CONTRIBUENT

Bien que des progrès aient été réalisés pour améliorer la situation en matière de sécurité, promouvoir le processus politique et assurer l'extension de l'autorité de l'État, les efforts entrepris pour remédier aux causes profondes de la violence et s'attaquer aux principaux facteurs qui

4 International Crisis Group, « Making the Central African Republic's Latest Peace Agreement Stick », 18 juin 2019.

5 Conseil de sécurité de l'ONU, Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine, document des Nations Unies portant la cote S/2019/498, 17 juin 2019, par. 49.

6 Ibid.

7 Ibid., par. 46; Conseil de sécurité de l'ONU, Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine, document des Nations Unies portant la cote S/2018/611, 18 juin 2018, par. 3.

en sont responsables ont été vains. Les questions relatives à l'identité, la citoyenneté et l'inclusion des groupes marginalisés attendent toujours d'être abordées. Les groupes minoritaires, en particulier les musulmans, continuent d'être systématiquement exclus du gouvernement et sont empêchés de regagner leur lieu d'origine en raison de leur identité. Bien qu'un mouvement se soit amorcé en faveur de la création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, ce qui était en partie dû aux pressions exercées par les partenaires internationaux, l'appropriation nationale du processus de réconciliation et la volonté politique de le poursuivre restent minimes.

Par ailleurs, les efforts de développement n'ont été déployés que dans une perspective à court terme et n'ont pas été correctement soutenus par une stratégie à plus long terme axée sur la création d'emplois et la relance de l'économie. Les investissements effectués par la Banque mondiale et d'autres parties au titre de la création d'emplois à court terme ont contribué à empêcher les flambées de violence, mais on n'a pas fait grand-chose pour renforcer la capacité de la RCA à assurer son autonomie sur le plan économique. Un soutien accru des donateurs est nécessaire pour assurer le financement du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017–2021), qui est conçu pour orienter le soutien fourni aux niveaux national et international vers la promotion du développement et le rétablissement des moyens de subsistance.

## Hiérarchisation et ordonnancement du mandat de la MINUSCA

Au niveau stratégique, le mandat et les priorités actuels de la MINUSCA reflètent la situation sur le terrain et les besoins locaux. Les participants se sont accordés pour dire que la priorité stratégique de la MINUSCA consistant à atténuer la menace posée par les groupes armés en RCA continue d'être hautement pertinente. Le mandat et le dispositif actuels de la MINUSCA ont, d'une manière générale, conféré à la mission la souplesse d'action dont elle a besoin pour réagir à l'évolution de la dynamique du conflit et aux événements susceptibles de se produire sur la scène politique.

La plupart des participants ont estimé qu'il n'était pas justifié d'apporter d'importants changements au mandat de la MINUSCA. Au lieu de cela, les échanges de vues ont porté sur les petits ajustements à effectuer pour adapter la mission à la situation actuelle sans sacrifier sa souplesse. Il s'agissait notamment d'autoriser la MINUSCA à soutenir l'APPR et à renforcer le processus politique en entreprenant des efforts de plus large portée en faveur de la réconciliation et de l'inclusion, de renforcer le mandat de la mission consistant à rétablir et étendre l'autorité de l'État, de charger la MINUSCA de soutenir les élections, et de l'autoriser à coordonner l'action des partenaires internationaux présents en RCA. Les participants ont également été unanimes à souligner que la MINUSCA devait mener d'une manière inclusive toutes les activités qui lui étaient confiées et s'efforcer, dans toute la mesure du possible, de renforcer le caractère inclusif du processus politique et d'intervenir en faveur des communautés minoritaires et marginalisées.

### SOUTIEN AU PROCESSUS POLITIQUE

Les participants ont proposé de renforcer le mandat de la MINUSCA consistant à œuvrer en faveur d'un processus politique fort et inclusif, ce qui ferait clairement comprendre aux parties qu'il leur incombe de se conformer à l'accord de paix. Nombreux sont ceux qui ont recommandé que la MINUSCA soit expressément autorisée à soutenir l'APPR, notamment en surveillant les violations et en tenant les signataires responsables de tout manquement à leurs obligations. Certains ont fait valoir que l'énoncé du mandat devait indiquer clairement que la mission peut et doit avoir recours à tous les moyens nécessaires pour soutenir l'APPR, notamment en faisant appel à la mobilisation politique ou, en cas de besoin, en utilisant la force pour inciter toute partie intéressée à se conformer aux règles établies. Cela peut nécessiter l'adoption d'une approche consistant à assurer une présence de maintien de la paix par des moyens plus mobiles et plus souples pour protéger les civils et surveiller le cessez-le-feu.

Certains participants ont toutefois fait remarquer qu'il était à craindre qu'une situation dans laquelle la MINUSCA serait explicitement autorisée à soutenir la mise en œuvre de l'APPR ne soit une source de tensions étant donné que d'autres

priorités énoncées dans le mandat de la mission devaient également être prises en compte. Par exemple, ses responsables pourraient constater que le soutien politique accordé à l'APPR par la mission entre en conflit avec son mandat de protéger les civils ou de promouvoir les droits de l'homme. Si des signataires attaquaient ou menaçaient des civils, la mission pourrait être placée devant un dilemme consistant à réagir à une menace tout en maintenant des relations de travail positives avec les signataires en cause. En outre, l'adoption d'un dispositif plus mobile pour les forces affectées à la mission pourrait entrer en conflit avec les efforts visant à mobiliser la communauté. Les participants ont fait valoir qu'en chargeant la MINUSCA de fournir aux unités mixtes de sécurité une formation qui les rende aptes à mener des activités de médiation, on pourrait empêcher les violations du cessez-le-feu sans risquer de compromettre davantage l'idée que les groupes armés se font de l'impartialité de la MINUSCA. Un autre problème est le risque de nuire à la protection des droits de l'homme lorsque le but poursuivi est de poursuivre les efforts de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Les participants ont par conséquent recommandé que la MINUSCA vérifie minutieusement les antécédents de tous les combattants susceptibles de prendre part au processus de DDR.

Les participants ont également organisé une séance de remue-méninges sur les moyens que la MINUSCA pourrait utiliser, dans le cadre de son mandat, pour remédier plus facilement à certaines des lacunes présentées par l'APPR, dont l'inclusion insuffisante de la société civile et le manque de complémentarité par rapport aux processus de paix entrepris au niveau local. Les propositions qui ont été formulées à ce sujet ont notamment consisté à charger la MINUSCA de sensibiliser la population centrafricaine à l'APPR et à renforcer l'adhésion à cet instrument sur le plan local, à autoriser la MINUSCA à soutenir un processus politique de portée plus large hors du cadre de l'APPR, et à prier d'avoir recours aux comités de mise en œuvre de l'accord au niveau local pour faciliter le dialogue sur la bonne gouvernance et l'inclusion à ce niveau, notamment dans la perspective du retour des personnes déplacées. Ces recommandations montrent bien à quel point il est nécessaire que la MINUSCA et l'ONU participent au processus de

paix en adoptant une approche holistique qui ne se limite pas à l'APPR mais englobe également la réforme politique, le développement économique et un processus de réconciliation entrepris à partir de la base. Outre le fait que ces mesures confèreraient une plus grande souplesse à la MINUSCA, elles lui permettraient d'aborder des questions qu'il est nécessaire de résoudre pour renforcer l'adhésion du public au processus de paix.

### EXTENSION DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT

Certains ont proposé de renforcer le mandat de la MINUSCA afin de rétablir et d'étendre l'autorité de l'État. De nombreux participants ont fait valoir que la MINUSCA devrait recevoir un soutien financier et logistique plus vigoureux de la part des organisations partenaires présentes depuis longtemps dans le pays et jouissant d'un avantage comparatif en matière d'édification de l'État, afin d'aider le gouvernement à déployer des fonctionnaires et à s'acquitter des fonctions de base dévolues à l'État. Au nombre des autres propositions qui ont été formulées, il convient de mentionner celles qui consistaient à charger la MINUSCA de créer des mécanismes plus efficaces pour résoudre les différends fonciers et immobiliers, à l'autoriser à fournir aux FACA une formation portant sur les méthodes de médiation et les mesures de prévention des violences liées aux élections, et à lui enjoindre d'approfondir son action en la poursuivant au-delà des conflits se déroulant au niveau de la surface et d'amorcer avec les pouvoirs publics et la population un dialogue sur les questions fondamentales liées à l'édification de l'État.

### SOUTIEN AUX ÉLECTIONS

De nombreux participants ont recommandé que la MINUSCA soit chargée de fournir toute l'assistance nécessaire en vue de la tenue des élections de 2021. L'importance des élections a été soulignée à plusieurs reprises; un participant a fait observer que la Constitution dispose que des élections doivent avoir lieu, tandis qu'un autre a fait valoir qu'elles pouvaient donner l'occasion d'aborder des problèmes structurels liés à l'identité et à la marginalisation. Reconnaissant que les autorités centrafricaines sont dépourvues des capacités nécessaires pour tenir des élections par leurs propres moyens, de nombreux participants ont signalé que la MINUSCA dispose d'un mandat et

d'un budget qui lui permettent de fournir aux élections un soutien logistique et en matière de sécurité. À l'heure actuelle, le manque de fonds du Gouvernement centrafricain et l'insuffisance du soutien financier fourni par la communauté internationale risquent de compromettre le respect du calendrier fixé pour les élections. De nombreux participants ont également souligné le fait que ces élections devraient être organisées en permettant aux personnes déplacées et aux réfugiés de voter. Même si ces problèmes sont résolus de manière satisfaisante, les participants ont reconnu qu'il ne suffit pas de tenir des élections avec succès pour assurer une paix structurellement durable.

### COORDINATION DE L'ACTION DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

Certains participants ont noté qu'il est nécessaire que la MINUSCA continue de jouer un rôle prépondérant en coordonnant l'action des divers acteurs internationaux œuvrant à la stabilisation de la situation en RCA, ainsi qu'en assurant la cohésion stratégique entre eux. De nombreux participants ont estimé qu'il conviendrait, en premier lieu, que le Conseil de sécurité salue le soutien accordé au processus de paix centrafricain à l'échelle régionale et encourage la poursuite de la mobilisation au niveau régional.

En second lieu, les participants ont pris note de la multitude d'acteurs qui fournissent un soutien au secteur de la sécurité de la RCA, au nombre desquels il convient de mentionner la mission elle-même, l'Union européenne et les Gouvernements des États-Unis, de la France et de la Russie. Appelant l'attention sur le risque de fragmentation du soutien international, les participants ont demandé que la MINUSCA tire parti du rôle privilégié qui lui est dévolu en tant qu'acteur impartial garant de la sécurité pour coordonner l'action de ces acteurs au niveau stratégique.

Enfin, les participants ont proposé que la MINUSCA renforce ses partenariats avec les acteurs internationaux s'intéressant aux activités de consolidation de la paix et de développement afin de remédier aux causes profondes de la violence et aux facteurs qui en sont responsables. Il pourrait notamment s'agir, à cet égard, de collaborer avec la Banque mondiale et d'autres acteurs du développement en vue de l'élaboration d'une stratégie à plus long terme destinée à assurer la relance et la

viabilité de l'économie centrafricaine. Cela pourrait également consister à faire participer les partenaires s'intéressant à la consolidation de la paix, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix, pour qu'ils participent aux activités visant à favoriser l'inclusion et la réconciliation.

## Conclusion

Au cours de l'année écoulée, on a pu constater que des progrès importants et suscitant beaucoup d'attention avaient été accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Conseil de sécurité en RCA. Les objectifs concrets et stratégiquement pertinents poursuivis par la MINUSCA, de même que son dispositif mobile et souple, lui ont permis de réagir à l'évolution des priorités et de s'adapter aux fluctuations de la situation au niveau local. L'insécurité a diminué, le processus politique s'est poursuivi, et le redéploiement de forces de sécurité et de fonctionnaires plus conscients de leurs responsabilités continue.

Il reste cependant encore d'importantes difficultés à surmonter pour assurer la pérennité de ces résultats. L'insécurité persistante et de faible niveau constitue une menace pour les civils et fait obstacle au processus politique. L'APPR est fréquemment violé par les groupes armés, et il ne jouit que d'un faible taux d'adhésion auprès du public. À mesure que les responsables de la sécurité et les représentants civils de l'État se redéploient en dehors de Bangui, leur capacité à fournir à la population les services dont elle a besoin reste extrêmement limitée. On peut tenir pour négligeable les progrès accomplis dans le cadre des activités visant à remédier aux causes profondes du conflit, tels que les problèmes liés à l'identité et à l'inclusion.

Pour l'année à venir, le Conseil de sécurité doit conférer à la MINUSCA un mandat plus large pour lui permettre de consolider ses acquis et de surmonter avec toute la souplesse voulue les obstacles aux efforts politiques et d'édification de la paix. Les recommandations formulées à cette fin visent notamment à autoriser la MINUSCA à soutenir l'APPR (tout en continuant de chercher à remédier aux lacunes de cet instrument), à renforcer son mandat pour soutenir, financièrement et du point de vue logistique, le redéploiement d'administrateurs publics et de

fonctionnaires dûment formés et hautement compétents, à charger la mission de fournir tout le soutien nécessaire en vue de la tenue des élections prochaines, à l'encourager à poursuivre les efforts

qu'elle a entrepris pour établir un lien entre les initiatives de réconciliation locales et le processus politique national, et à l'autoriser à coordonner l'action des partenaires internationaux en RCA.

L'**INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE** (IPI) est un groupe de réflexion international et indépendant à but non lucratif qui se consacre à la gestion des risques et au renforcement des capacités d'endurance et de rebond des collectivités humaines en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable. Pour remplir sa vocation, l'IPI conjugue recherche sur les politiques, analyse stratégique, publication de travaux et organisation de réunions. Réunissant une équipe pluridisciplinaire venue de plus de 20 pays, l'IPI a des bureaux en face du siège des Nations Unies à New York ainsi qu'à Vienne (Autriche) et à Manama (Bahreïn).

Le **STIMSON CENTER** est un centre de recherche sur les politiques libre de toute obédience et œuvrant à la résolution des grandes menaces qui pèsent sur la sécurité et la prospérité du monde. Son programme de protection des civils dans les conflits s'assure le concours des décideurs, des praticiens et des collectivités sur le terrain afin de cerner les vides sécuritaires et de mettre au point des stratégies adaptées aux circonstances pour protéger les populations des sociétés déchirées par la guerre.

Le **SECURITY COUNCIL REPORT** a pour mission de promouvoir la transparence et l'efficacité de l'action du Conseil de sécurité des Nations Unies. À cette fin : il diffuse des documents d'information objectifs et de haute tenue sur les activités en cours du Conseil et de ses organes subsidiaires ; il réunit les parties prenantes pour approfondir l'analyse des questions dont le Conseil est saisi, ainsi que de ses méthodes de travail et de son fonctionnement ; il encourage la coopération du Conseil avec tous les États membres et avec la société civile ; et il développe la capacité des nouveaux participants à suivre les pratiques et procédures du Conseil à travers des programmes de formation et d'assistance. Indépendant et impartial, le SCR prône la transparence, mais sans prendre position sur les questions dont le Conseil est saisi.



**777 United Nations Plaza, New York, NY 10017-3521, USA**

TEL +1-212-687-4300 FAX +1-212-983-8246

**Freyung 3, 1010 Vienna, Austria**

TEL +43-1-533-8881 FAX +43-1-533-8881-11

**52-52 Harbour House, Bahrain Financial Harbour**

**P.O. Box 1467, Manama, Bahrain**

[www.ipinst.org](http://www.ipinst.org)